

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 159

26 janvier 2011

SOMMAIRE

AAA Investments	7630	KJK Fund SICAV-SIF	7586
AAA Investments	7630	Mase S.A.	7629
Aassal Medical S.à r.l.	7630	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	7618
Acemis Conseil S.à r.l.	7630	Real Estate Marketing	7616
AC Investissements	7631	Réalisations, Promotions Immobilières S.à r.l.	7621
Acqua Marcia International S.A.	7631	Sepium Holding S.à r.l.	7622
Alomundo Lux s.à r.l.	7631	SREI (Retail Europe) S.à r.l.	7621
Alondra S.à r.l.	7616	Sweet Re	7616
Alvis Asset Management	7617	Um Will's Pull A.G.	7621
Assurisk	7618	Usiminas International S.à r.l.	7623
BETAVI S.à.r.l. (Bureau d'Etude des Trai- tements Acoustiques et Vibrations Indus- trielles Sàrl)	7631	Vania International S.A.	7623
Cabana Trading S.A.	7617	Vaseq Holdings S.C.A.	7623
Cercle des Guenrangeois au Luxembourg association sans but lucratif	7625	Veiner Gedrinkshandel S.à r.l.	7624
Cyco S.à r.l.	7622	Viganeaux S.A.	7624
CZAM S.à r.l.	7630	Viganeaux S.A.	7625
DCF Fund (II)	7586	Viganeaux S.A.	7625
Diesel Card Luxembourg S.A.	7631	Viganeaux S.A.	7624
Eastern Europe Properties S.à r.l.	7632	Viganeaux S.A.	7624
Ecotechnology Vostok Ltd Orient Branch	7619	Vimarense S.A.	7625
Eldora S.A.	7623	VPM S.A.	7617
Entertainment Investments S.à.r.l.	7618	Vry SA	7615
Entreprise de Toiture Schaal Alex S.à r.l.	7632	Weekend S.à r.l.	7628
ESI Efficio Solution Investments S.à r.l. ..	7632	Westbury Investments S.à r.l.	7619
Euro - C.B.	7619	Westfield Investments S.à r.l.	7622
Evanio Investments Holding S.A.	7620	Westpark Financial Group S.A.	7624
Fenster Mersch S.A.	7632	Westpark Financial Group S.A.H.	7624
Fertitrust S.A.	7629	Wimafel S.A.	7628
Findus Equity Co S.A.	7620	Wollwert S.à.r.l.	7629
Gilebbas S.A.	7617	Worldwide Destinations Limited S.A.	7622
Halcatraz Design S.A.	7620	Yodine S.A.	7629
Inari Conseils S.A.	7623	ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	7629

**KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. DCF Fund (II)).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (hereinafter the "Meeting") of DCF Fund (II), a société anonyme, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 86.729 (hereinafter the "Company").

The Meeting is opened at 14.00 p.m. Luxembourg time in the premises of Arendt & Medernach, 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg under the chair of Mr. Kustaa Äimä, professionally residing in Helsinki, who appointed as secretary Mr. Yves Lacroix, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Kari SALONEN, fund manager, residing in Helsinki.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following (the "Agenda"):

1) Amendments to the articles of incorporation of the Company (the "Articles") to reflect in particular the following:

- Amendment of the name of the Company into "KJK Fund SICAV-SIF";
 - Amendment of the management structure of the Company to be reorganized with a two tier management body composed of a management board and a supervisory board;
 - Insertion of the provision on indemnification;
- and as a consequence fully restate the articles of incorporation of the Company.

2) Appointment of the following persons as members of the management board until the close of the ordinary general meeting of shareholders of 2011:

- Mr. Kustaa Äimä
- Mr. Jaakko Salmelin
- Mr. Kari Salonen

3) Appointment of the following persons as members of the supervisory board until the close of the ordinary general meeting of shareholders of 2011

- Mr. Leif Hasager
- Mr. Karri Alameri
- Mr. Timo Hukka
- Mr. Nils Ladefoged
- Mr. Antti Mantila

4) Miscellaneous.

B. All the shareholders have been duly convened at the Meeting in accordance with the fifth paragraph of article 70 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, by convening notices published twice, with an interval of eight days and eight days before the Meeting, in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations and in the Luxemburger Wort, that is:

- in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations nr. 2140 dated 12 October 2010;
- in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations nr. 2224 dated 20 October 2010;
- in the Luxemburger Wort dated 12 October 2010;
- in the Luxemburger Wort dated 20 October 2010.

Said publications are attached to the present minutes.

C. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purpose;

D. According to the attendance list, out of the 102,087.569 outstanding shares, 92,655 voting shares are represented, i.e. more than 90 % of the outstanding shares;

E. The quorum required for item 1) on the Agenda, according to Luxembourg laws, is 50% of the share capital. The resolutions on such item, in order to be adopted, shall be carried by at least two-thirds of the votes validly cast. No quorum is required for items 2) to 4) on the Agenda, according to Luxembourg laws. The resolutions on such items, in order to be adopted, shall be carried by a simple majority of the votes;

F. According to the attached attendance list, the requested quorum for item 1) on the Agenda is reached;

G. The present Meeting may therefore validly deliberate on all items on the Agenda;

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to restate the Articles as to read as follows:

Chapter I – Form, Term, Object, Registered office

Art. 1. Name and Form. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company (“société anonyme”) qualifying as an investment company with variable share capital – specialised investment fund (“société d’investissement à capital variable-fonds d’investissement spécialisé”) under the name of “KJK Fund SICAV-SIF” (hereinafter the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is investment of the funds available to it in securities of all kinds, undertakings for collective investment as well as any other permissible assets, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management thereof.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the law of Luxembourg dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the “Law of 13 February 2007”), as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company shall be in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg). Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the management board (“Management Board”). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Management Board.

If the Management Board considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office’s normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II – Capital

Art. 5. Share capital. The Company’s share capital shall at all times be equal to the total value of the net assets of its compartments. The statutory minimum capital is that stipulated by the Law of 13 February 2007.

For the purposes of the consolidation of the accounts the base currency of the Company shall be Euro (EUR).

Art. 6. Capital variation. The share capital of the Company shall vary, without any amendment to the articles of incorporation, as a result of the Company issuing new shares or redeeming its shares.

Art. 7. Sub-funds. The Management Board may, at any time, create different categories of shares, each one corresponding to a distinct part or “subfund” of the Company’s net assets (hereinafter referred to as a “Sub-Fund”). In such event, it shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their lifespan if it sees fit.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund or Sub-Funds. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company’s creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Management Board, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the issuing documents of the Company, that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all Sub-Funds and classes of shares.

Chapter III – Shares

Art. 8. Form of shares. The shares of the Company may be issued in registered form or bearer dematerialised form (book entry bearer form).

All shares of the Company issued in registered form shall be registered in the register of shareholders kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder’s name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Management Board shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if any, shall be signed by any two members of the Management Board. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Management Board may determine.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Management Board may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Management Board may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, if a shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

The Management Board may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis.

Art. 9. Classes of shares. The shares of the Company are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 13 February 2007 and the Company will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law.

The Management Board may decide to issue one or more classes of shares for the Company or for each Sub-Fund.

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature.

Within each class, there may be capitalisation share-type and one or more distribution share-types.

Whenever dividends are distributed on distribution shares, the portion of net assets of the class of shares to be allotted to all distribution shares shall subsequently be reduced by an amount equal to the amounts of the dividends distributed, thus leading to a reduction in the percentage of net assets allotted to all distribution shares, whereas the portion of net assets allotted to all capitalisation shares shall remain the same.

The Management Board may decide not to issue or to cease issuing classes, types or sub-types of shares in one or more Sub-Funds.

The Management Board may, in the future, offer new classes of shares without approval of the shareholders. Such new classes of shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing classes of shares, including, without limitation, the amount of the management fee attributable to those shares, and other rights relating to liquidity of shares. In such a case, the issuing documents of the Company shall be updated accordingly.

Any future reference to a Sub-Fund shall include, if applicable, each class and type of share making up this Sub-Fund and any reference to a type shall include, if applicable, each sub-type making up this type.

Art. 10. Issue of shares. Subject to the provisions of the Law of 13 February 2007, the Management Board is authorised without limitation to issue an unlimited number of shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except when such issue in a specific share class bearing specific distribution rights (i.e. carried interest rights) would have a material dilution effect for the existing holders of such shares. In this latter case, no additional shares in the relevant class shall be issued without preferential right to subscribe for existing shareholders without the approval of two thirds (2/3) of the votes attached to the relevant shares of such existing shareholders in the relevant Sub-Fund.

The Management Board may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares and/or in any Sub-Fund; the Management Board may, in particular, decide that shares of any class and/or of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the issuing documents of the Company.

In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 13 February 2007, the Management Board may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of subscriptions/

commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares of a Sub-Fund to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the issuing documents of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the Management Board and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Management Board and reflected in the issuing documents of the Company.

The Management Board may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may, if a prospective shareholder requests and the Management Board so agrees, satisfy any application for subscription of shares which is proposed to be made by way of contribution in kind. The nature and type of assets to be accepted in any such case shall be determined by the Management Board and must correspond to the investment policy and restrictions of the Company or the Sub-Fund being invested in. A valuation report relating to the contributed assets must be delivered to the Management Board by a Luxembourg independent auditor.

Art. 11. Redemption. The Management Board shall determine whether shareholders of any particular class of shares or any Sub-Fund may request the redemption of all or part of their shares by the Company or not, and reflect the terms and procedures applicable in the issuing documents of the Company and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The Company shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the Law of 13 February 2007 as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the Management Board and reflected in the issuing documents of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Management Board and reflected in the issuing documents of the Company. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Management Board shall determine.

If, as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such net asset value as determined by the Management Board, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Furthermore, if, with respect to any given Valuation Day (as defined under article 15 hereof) redemption requests pursuant to this article and conversion requests pursuant to article 13 hereof exceed a certain level determined by the Management Board in relation to the number of shares in issue in a specific Sub-Fund or class, the Management Board may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board considers to be in the best interests of the Company. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company may redeem shares whenever the Management Board considers redemption to be in the best interests of the Company or a Sub-Fund.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 14 "Limitation on the ownership of shares" herein.

The Company shall have the right, if the Management Board so determines, to satisfy in specie payment of the redemption price to any shareholder who agrees by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company or the relevant Sub-Fund equal to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company or the relevant Sub-Fund(s) and the valuation used shall be confirmed by a special report of a Luxembourg independent auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 12. Transfer of shares. When a shareholder has outstanding obligations vis-à-vis the Company, by virtue of its subscription agreement or otherwise, shares held by such shareholder may only be transferred, pledged or assigned with the written consent from the Management Board, which consent shall not be unreasonably withheld. In such event, any transfer or assignment of shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller or otherwise.

Art. 13. Conversion. Unless otherwise determined by the Management Board for certain classes of shares or with respect to specific Sub-Funds in the issuing documents of the Company, shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class of a Sub-Fund into shares of the same class in another Sub-Fund or into shares of another existing class of that or another Sub-Fund. When authorised, such conversions shall be subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Management Board shall determine.

The price for the conversion of shares shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the Management Board and reflected in the issuing documents of the Company.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Management Board, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class of shares.

Art. 14. Limitations on the ownership of shares. The Management Board may restrict or block the ownership of shares in the Company by any natural person or legal entity if the Management Board considers that this ownership violates the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand-Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

In such instance, the Management Board may:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorised to hold shares in the Company;

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorised to hold such shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The following procedure shall be applied:

1. the Management Board shall send a notice (hereinafter called the "redemption notice") to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The redemption notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the shares to be redeemed specified in the redemption notice. From the closing of the offices on the day specified in the redemption notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the books of the Company;

2. the price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be determined in accordance with the rules fixed by the Management Board and reflected in the issuing documents of the Company. Payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the reference currency of the relevant class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon delivery of the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective delivery of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

In particular, the Company may restrict or block the ownership of shares in the Company by any "US Person" unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term "US Person" means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

Art. 15. Net asset value. The net asset value of the shares in every Sub-Fund, class, type or sub-type of share of the Company shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the Management Board. The Management Board shall decide the days by reference to which the assets of the Company or Sub-Funds shall be valued (each a "Valuation Day") and the appropriate manner to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

I. The assets of the Company shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;
- all dividends and distributions payable to the relevant Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);

- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
 - the preliminary expenses of the Company or of the relevant Sub-Fund, to the extent that such expenses have not already been written-off;
 - the other fixed assets of the Company or of the relevant Sub-Fund, including office buildings, equipment and fixtures;
- and
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The liabilities of the Company shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding each Sub-Fund but not yet paid;
- a provision for any tax accrued to the Valuation Day and any other provisions authorised or approved by the Management Board; and
- all other liabilities of the Company of any kind, with respect to each Sub-Fund, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: formation expenses; expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), adviser(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents, explanatory memoranda, registration statements, annual reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges as well as taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Management Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognised pricing service approved by the Management Board. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be appraised at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the Management Board;
- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be appraised at a fair value at which they are expected to be resold, as determined in good faith under the direction of the Management Board;
- the value of investments in private equity securities will be appraised at a fair value under the direction of the Management Board in accordance with appropriate professional standards, such as the Valuation Guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), as further specified in the issuing documents of the Company;
- investments in real estate assets shall be valued with the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the Management Board for the purpose of appraising, where relevant, the fair value of a property investment in accordance with its/their applicable standards, such as, for example, the Appraisal and Valuations Standards published by the Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), as further specified in the issuing documents of the Company;
- the amortised cost method of valuation for short-term transferable debt securities in certain Sub-Funds of the Company may be used. This method involves valuing a security at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the security. While this method provides certainty in valuation, it may result during certain periods in values which are higher or lower than the price which the Sub-Fund would receive if it sold the securities. For certain short term transferable debt securities, the yield to a shareholder may differ somewhat from that which could be obtained from a similar sub-fund which marks its portfolio securities to market each day;
- the value of the participations in investment funds shall be based on the last available valuation. Generally, participations in investment funds will be valued in accordance with the methods provided by the documents governing such investment funds. These valuations shall normally be provided by the fund administrator or valuation agent of an investment fund. To ensure consistency within the valuation of each Sub-Fund, if the time at which the valuation of an investment fund was calculated does not coincide with the valuation time of any Sub-Fund, and such valuation is determined to have

changed materially since it was calculated, then the net asset value may be adjusted to reflect the change as determined in good faith under the direction of the Management Board;

- the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swaps). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognised markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Management Board on the basis of recognised financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealised profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the Management Board in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

The Management Board, at its discretion, may authorise the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

Where necessary, the fair value of an asset is determined by the Management Board, or by a committee appointed by the Management Board, or by a designee of the Management Board.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the issuing documents of the Company.

For each Sub-Fund, adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each Sub-Fund and for each class of shares, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Sub-Fund or class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Sub-Fund or class) by the number of shares issued and in circulation in such Sub-Fund or class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant reference currency, based on the relevant exchange rates.

The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Sub-Funds.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the net asset value taken by the Management Board or by any bank, company or other organisation which the Management Board may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 16. Allocation of assets and Liabilities among the SubFunds. For the purpose of allocating the assets and liabilities between the Sub-Funds, the Management Board shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

- the proceeds from the issue of each share of each Sub-Fund are to be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that Sub-Fund and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such portfolio subject to the following provisions;

- where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Company to the same portfolio as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value is applied to the relevant portfolio;

- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability is allocated to the relevant portfolio;

- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability is allocated to all the portfolios in equal parts or, if the amounts so justify, pro rata to the net asset values of the relevant Sub-Funds;

- upon the payment of dividends to the holders of shares in any Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

Vis-à-vis third parties, the assets of a given Sub-Fund will be liable only for the debts, liabilities and obligations concerning that Sub-Fund. In relations between shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

Art. 17. Suspension of calculation of the net asset value. The Company may suspend the determination of the net asset value and/or, where applicable, the subscription, redemption and/or conversion of shares, for one or more Sub-Funds, in the following cases:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or several Sub-Funds are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

- when the information or calculation sources normally used to determine the value of the a Sub-Fund's assets are unavailable, or if the value of a Sub-Fund's investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;

- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions of a Sub-Fund or if purchase or sale transactions of a Sub-Fund cannot be executed at normal rates;
- when the political, economic, military or monetary environment or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;
- when, for any other reason, the prices of any significant investments owned by a Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained;
- when the Company or any of the Sub-Funds is/are in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction;
- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by several investment funds in which the Company or the relevant Sub-Fund is invested;
- in exceptional circumstances, whenever the Company considers it necessary in order to avoid irreversible negative effects on one or more Sub-Funds, in compliance with the principle of equal treatment of shareholders in their best interests.

In addition, in order to prevent market timing opportunities arising when a net asset value is calculated on the basis of market prices which are no longer up to date, the Management Board is authorised to suspend temporarily issues, redemptions and conversions of Shares of one or several Sub-Fund(s) when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets of one or several Sub-Fund(s) are closed, if and when applicable.

In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interest of the shareholders or insufficient market liquidity, the Management Board reserves its right to determine the net asset value of the shares of a Sub-Fund only after it shall have completed the necessary purchases and sales of securities, financial instruments or other assets on the Sub-Fund's behalf.

When shareholders are entitled to request the redemption or conversion of their shares, if any application for redemption or conversion is received in respect of any relevant Valuation Day (the "First Valuation Day") which either alone or when aggregated with other applications so received, is above the liquidity threshold determined by the Management Board for any one Sub-Fund, the Management Board reserves the right in its sole and absolute discretion (and in the best interests of the remaining shareholders) to scale down pro rata each application with respect to such First Valuation Day so that no more than the corresponding amounts be redeemed or converted on such First Valuation Day. To the extent that any application is not given full effect on such First Valuation Day by virtue of the exercise of the power to pro-rate applications, it shall be treated with respect to the unsatisfied balance thereof as if a further request had been made by the shareholder in respect of the next Valuation Day and, if necessary, subsequent Valuation Days, until such application shall have been satisfied in full. With regard to any application received in respect of the First Valuation Day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following Valuation Days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the First Valuation Day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.

The suspension of the calculation of the net asset value and/or where applicable, of the subscription, redemption and/or conversion of shares, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the Management Board is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

Such a suspension decision shall be notified to any shareholders requesting redemption or conversion of their shares.

The suspension measures provided for in this article may be limited to one or more Sub-Funds.

Chapter IV – Administration and Management of the company

Art. 18. Dual management structure. The Company's management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, unless otherwise provided in these articles of incorporation. The Company shall thus be managed by a Management Board, the members of which need not be shareholders and which shall exercise its functions under the control of a Supervisory Board.

Art. 19. The management board. The Company shall be managed by a Management Board composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders of the Company.

They shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall further determine their number, their remuneration and the term of their office.

If a legal entity is elected member of the Management Board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the Management Board and may not be a member of the Management Board at the same time. An individual cannot be a permanent representative of a member of the Management Board and of a member of the Supervisory Board at the same time.

The members of the Management Board shall remain in office for a term not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify. However a member of the Management Board may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the Supervisory Board.

If a vacancy in the office of a member of the Management Board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled on a temporary basis by the remaining members of the Management Board until the next meeting of the shareholders.

Art. 20. Operation and Meetings. The Management Board shall choose a chairman from among its members and may elect one or more vicechairmen from among them. The Management Board may also appoint a secretary, who need not be a member of the Management Board and who shall be responsible for writing and keeping the minutes of the meetings of the Management Board.

The Management Board shall meet when convened by the chairman or any two of its members, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside over all the meetings of the Management Board. In his absence the Management Board may appoint another member of the Management Board, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Management Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the Management Board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Management Board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing any other member as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the Management Board may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any member of the Management Board who participates in a meeting of the Management Board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Management Board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

The Management Board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Management Board.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Management Board.

In the event that, in any meeting of the Management Board, the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The Management Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Management Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all members of the Management Board on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 21. Minutes. The minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Management Board, by any two of its members or by the person exercising solely the powers of the Management Board, as the case may be.

Art. 22. Powers of the management board. The Management Board is vested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objectives of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Management Board.

Decisions on the matters listed in article 29 hereof shall not be decided upon directly by the Management Board without the favourable opinion of the Supervisory Board.

The Management Board shall determine, applying the principle of risk spreading, the investment policies and strategies of the Company and of each Sub-Fund, as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the issuing documents of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

The Management Board may appoint investment advisers and managers with the favourable opinion of the Supervisory Board, as well as any other management or administrative agents. The Management Board may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 23. Corporate signature. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two members of the Management Board or by the joint signatures or by the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been granted by the Management Board or by the person exercising solely the powers of the Management Board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

Art. 24. Delegation of power. In accordance with article 60bis-8 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the Management Board or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Management Board. The members of the Supervisory Board may not be entitled to carry out the daily management of the Company.

Art. 25. Conflict of interest. Save as otherwise provided by law, any member of the Management Board who has a personal interest in a transaction submitted to the approval of the Management Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Management Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the meeting of the Management Board. The relevant member of the Management Board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the Management Board and such person has a personal interest in a transaction entered into between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction and the approval of the Supervisory Board shall be required for entering into the transaction.

Art. 26. Supervisory board. The Supervisory Board is composed of at least three (3) members without prejudice to article 29 of these articles of incorporation.

They shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall further determine their number, their remuneration and the term of their office.

A member of the Management Board cannot be a member of the Supervisory Board at the same time.

If a legal entity is elected member of the Supervisory Board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the Supervisory Board and may not be a member of the Supervisory Board at the same time.

The term of the office of a member of the Supervisory Board may not exceed six (6) years and any member of the Supervisory Board shall hold office until his/her/its successor is elected. Any member of the Supervisory Board may be re-elected for successive terms. Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

If a vacancy in the office of a member of the Supervisory Board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled on a temporary basis by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

Art. 27. Meetings. The Supervisory Board must choose from among its members a chairman of the Supervisory Board. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman at the registered office or at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph. The Supervisory Board must be convened upon request by its chairman. The Supervisory Board may invite the members of the Management Board to participate in a meeting of the Supervisory Board with an advisory role.

The chairman of the Supervisory Board shall preside at all meeting of the Supervisory Board. In his/her/its absence, the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication,

except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing any other member of the Supervisory Board as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the Supervisory Board may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any member of the Supervisory Board who participates in a meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Supervisory Board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

The Supervisory Board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Supervisory Board.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Supervisory Board.

In the event that, in any meeting of the Supervisory Board, the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing subject to the signature of such resolutions by all members of the Supervisory Board on a single document or on multiple counterparts duly dated, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. Such resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the supervisory board duly convened and held.

Art. 28. Minutes. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the Supervisory Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Supervisory Board, by any two of its members or by the person exercising solely the functions of the Supervisory Board, as the case may be.

Art. 29. Powers of the supervisory board. The Supervisory Board, whose members not need to be shareholders of the Company, shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the Management Board. It may in no case interfere with such management.

If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may have only one person in charge of the Company's supervision until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable a reference to the "Supervisory Board" or to a "member of the Supervisory Board" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the person exercising solely the powers of the Supervisory Board.

The Supervisory Board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the Management Board to provide any information necessary for exercising its functions and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

Resolutions on the following important decisions cannot be decided by the Management Board without the favourable opinion of the Supervisory Board:

- (i) the appointment of the investment manager and/or specialized investment adviser(s) / subinvestment manager(s);
- (ii) any changes of investment rules, fees borne by the Company any changes of the articles of incorporation or other issuing documents of the Company prior to seeking shareholder meeting for such changes;
- (iii) any borrowing by a Sub-Fund.

Art. 30. Conflict of interest. Save as otherwise provided by law, any member of the Supervisory Board who has a personal interest in a transaction submitted to the approval of the Supervisory Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Supervisory Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the meeting of the Supervisory Board. The relevant member of the Supervisory Board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the Supervisory Board and such person has a personal interest in a transaction entered into

between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 31. Indemnification. Each member of the Management Board, Supervisory Board, manager, officer, or employee of the Company ("Indemnified Persons") may be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law by the Company against any cost, expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability, reasonably incurred by, or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so indemnified with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Company and the relevant Sub-Funds or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner or in material breach of the constitutive documents of the Company or any provisions of relevant service agreement. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party to the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the Company and each member of the Management Board, Supervisory Board, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same.

Chapter V. General meetings

Art. 32. General meetings of the company. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 14.00 (Luxembourg time) on the last Wednesday of June. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next banking day. The annual general meeting of shareholders may be held abroad if the Management Board, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the Management Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shareholders. The Management Board needs not justify to the general meeting of shareholders that such notice has been sent. If bearer shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Management Board may decide.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting of shareholders may take place without notice of meeting.

The Management Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

The requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the law of Luxembourg of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting.

In accordance with article 68 of the law of Luxembourg of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Sub-Fund, class or type vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Sub-Fund or Sub-Funds, class or classes, type or types shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Sub-Fund or Sub-Funds, class or classes, type or types. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred herein, with respect to each Sub-Fund or Sub-Funds, class or classes, type or types concerned.

Art. 33. General meetings in a Sub-Fund or in a class of shares. The provisions of article 32 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 34. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or classes of shares. In the event that, for any reason whatsoever, the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Management Board to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the Management Board may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall be effective. The Management Board shall serve a notice to the shareholders of the relevant class or classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations. Where applicable and unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Management Board by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal of the Management Board, to decide the redemption of all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated with reference to the Valuation Day in respect of which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the depositary of the Company for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the caisse de consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Management Board may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company, or to another Luxembourg undertaking for collective investment organised under the provisions of the Law of 13 February 2007 or the law dated 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the “new sub-fund”) and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of the new subfund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new sub-fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. Shareholders who have not requested redemption will be transferred right de jure to the new subfund.

Notwithstanding the powers conferred to the Management Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the then current and determined liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, a contribution of the assets and of the then current and determined liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fourth paragraph of this article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (“fonds commun de placement”) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Chapter VI – Annual accounts

Art. 35. Financial year. The financial year of the Company shall start on 1st January and end on 31st December of each year.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 36. Distributions. The general meeting of shareholders shall, upon proposal of the Management Board and within the limits provided by law, determine how the results of the Company and its Sub-Funds shall be disposed of, and may

from time to time declare, or authorise the Management Board to declare, distributions of dividends in compliance with the issuing documents of the Company.

For any class of shares entitled to distributions, the Management Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and these articles of incorporation.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Management Board shall determine from time to time.

Any dividend distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued by the Company or by the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII – Auditor

Art. 37. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by a Luxembourg independent auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 38. Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 13 February 2007.

The depositary shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 13 February 2007.

Chapter IX – Winding-up / Liquidation

Art. 39. Winding-up / Liquidation. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendments to these articles of incorporation.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the Management Board. The general meeting of shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007. In such an event, the general meeting of shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the votes of the shares represented at the meeting.

The general meeting of shareholders must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law.

The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the *caisse de consignation*, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders for the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg

Chapter X – General provisions

Art. 40. Applicable Law. In respect of all matters not governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 13 February 2007.

Second resolution

Following the above amendment of the management structure of the Company, the Meeting decides to appoint as members of the Management Board for a term ending at the close of the annual general meeting to be held in 2011:

- Mr. Kustaa Äimä, born on 6 December 1971 in Helsinki, Finland, residing professionally at Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki, Finland;

- Mr. Jaakko Salonen, born on 6 January 1980 in Tampere, Finland residing professionally at Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki, Finland;

- Mr. Kari Salmelin, born on 11 February 1960 in Helsinki, Finland, residing professionally at Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki, Finland.

Third resolution

The Meeting further decides to appoint as members of the Supervisory Board for a term ending at the close of the annual general meeting to be held in 2011:

- Mr. Leif Hasager, born on 22 December 1954 in Faaborg, Denmark, residing professionally at Dirch Passer's Alle 27 4th, 2000 Frederiksberg, Denmark;
- Mr. Karri Alameri, born on 23 April 1963 in Lahti, Finland, residing at Hakamäentie 5 C, 02120 Espoo, Finland;
- Mr. Timo Hukka, born on 27 May 1952 in Kemi, Finland, residing professionally at Aleksanterinkatu 15 C, 00100 Helsinki, Finland;
- Mr. Nils Ladefoged, born on 9 July 1971 in Copenhagen, Denmark, residing professionally at Tuborg Boulevard 3, 2900 Hellerup, Denmark;
- Mr. Antti Mantila, born on 31 May 1963 in Keuruu, Finland, residing professionally at Jatasalmentie 9 D, 00830 Helsinki, Finland.

Fourth resolution

For the avoidance of doubt, the Meeting confirms that, as a result of (i) the limited term of the renewal of the members of the board of directors mandate resolved today during the ordinary general meeting of shareholders and (ii) the modification of the management structure resolved hereby, the mandates of Mr. Lars Eigen Møller, Mr. Leif Hasager and Mr. Kustaa Äimä as member of what used to be the board of directors of the Company cease with immediate effect.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de DCF Fund (II), une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.729 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 14h00 dans les locaux d'Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Kustaa Äimä, résident professionnellement à Helsinki, qui nomme comme secrétaire Monsieur Yves Lacroix, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Adrian Aldinger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

- 1) Amendements aux statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter en particulier ce qui suit:
 - Changement de nom de la Société pour "KJK Fund SICAV-SIF";
 - Changement de la structure d'administration de la Société pour la réorganiser en structure dualiste composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance;
 - Insertion d'un article sur l'indemnisation;

Et conséquemment de procéder à la refonte des statuts de la Société.

2) Nomination des personnes suivantes comme membres du directoire jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2011:

- M. Kustaa Äimä
- M. Jaakko Salmelin
- M. Kari Salonen

3) Nomination des personnes suivantes comme membres du conseil de surveillance jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2011:

- M. Leif Hasager
- M. Karri Alameri

- M. Timo Hukka
- M. Nils Ladefoged
- M. Antti Mantila

4) Divers

B. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués à l'Assemblée conformément au cinquième paragraphe de l'article 70 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, tel que modifiée, par annonces insérées deux fois, à huit jours d'intervalle et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et dans le Luxembourgger Wort, c'est-à-dire:

Dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2140 en date du 12 octobre 2010;

Dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2224 en date du 20 octobre 2010;

Dans le Luxembourgger Wort en date du 12 octobre 2010;

Dans le Luxembourgger Wort en date du 20 octobre 2010.

C. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrés en même temps;

D. Selon la liste de présence, sur les 102.087,569 actions en circulation, 92.655 actions de vote sont représentées, soit plus que 90 % des actions en circulation;

E. Le quorum requis pour les délibérations sur le point 1) à l'Ordre du Jour, conformément à la législation luxembourgeoise, est de 50% du capital social. Les décisions sur ce point, pour être adoptées, doivent réunir au moins les deux tiers des voix exprimées. Aucun quorum n'est requis pour les délibérations sur les points 2) à 4) à l'Ordre du Jour conformément à la législation luxembourgeoise. Les décisions sur ces points, pour être adoptées, doivent réunir une majorité simple des voix;

F. Selon la liste de présence ci-jointe, le quorum requis pour les délibérations sur le point 1) à l'Ordre du Jour est atteint;

G. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points portés à l'Ordre du Jour.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Assemblée, celle-ci prend les décisions suivantes à l'unanimité:

Première décision

L'assemblée générale décide la refonte des Statuts pour leur donner la teneur suivante:

Chapitre I^{er} – Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme. Il est formé entre les actionnaires existants et ceux susceptibles de devenir actionnaires ultérieurement une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé et dénommée «KJK Fund SICAV-SIF» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs de toutes sortes, en organismes de placement collectif aussi bien qu'en autres actifs autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi du 13 février 2007»), telle que modifiée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du directoire (le «Directoire»). Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Directoire.

Au cas où le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication appropriée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société de droit luxembourgeois

Chapitre II – Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société sera à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets de ses compartiments. Le capital minimum est celui fixé par la Loi du 13 février 2007.

Pour des raisons de consolidation des comptes, la devise de base de la Société sera l'euro (EUR).

Art. 6. Variation du capital social. Le capital social de la Société pourra varier, sans modification des statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou de rachat par la Société de ses actions.

Art. 7. Compartiments. Le Directoire peut, à tout moment, créer des classes d'actions différentes correspondant chacune à une partie distincte ou «compartiment» des actifs nets de la Société (ci-après un «Compartiment»). Dans un tel cas, il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée de vie s'il le juge nécessaire.

Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du ou des Compartiments concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de ses engagements.

Le Directoire peut décider, dans l'intérêt de la Société, et de la manière décrite dans les documents d'émission de la Société, que tout ou partie des actifs de deux (2) ou plusieurs Compartiments puissent être cogérés sur une base séparée ou en commun.

Pour déterminer le capital social de la Société, les actifs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au montant total des actifs nets de tous les Compartiments et classes d'actions.

Chapitre III – Actions

Art. 8. Forme d'actions. Les actions de la Société pourront être sous forme nominative ou au porteur sous forme dématérialisée (matérialisée par une inscription sur un compte).

Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative et seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, ledit registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. Le Directoire décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si ce dernier recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront, le cas échéant, signés par deux membres du Directoire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé. La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Directoire.

Les actionnaires ayant droit à des actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Directoire peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

Un duplicata peut être émis à la demande d'un actionnaire, dans le cas où celui-ci démontre à la Société que son certificat a été perdu, endommagé ou détruit, aux conditions et moyennant les garanties que le Directoire peut déterminer, y compris, notamment, sous forme d'une police assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Le nouveau certificat précisera qu'il s'agit d'un duplicata. Dès l'émission du nouveau certificat, le certificat original sera nul.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des nouveaux certificats.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat de remplacement ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

Le Directoire peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donne droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions ou au Compartiment concernés au pro rata.

Art. 9. Classes d'actions. Les actions de la Société sont réservées à des investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi du 13 février 2007 et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas de la qualité d'investisseur institutionnel, professionnel ou averti au sens de cette loi.

Le Directoire peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'actions pour la Société ou pour chaque Compartiment.

Chaque classe d'actions peut se distinguer des autres classes en raison de sa structure des frais envisagés, de l'investissement initial requis, de la devise dans laquelle est exprimée la valeur nette d'inventaire, ou de toute autre caractéristique.

Chaque classe peut comporter des types d'actions de capitalisation et un ou plusieurs types d'actions de distribution.

Lorsque des dividendes sont distribués aux porteurs d'actions de distribution, un montant équivalent aux dividendes distribués sera par la suite défalqué de la part des actifs nets de la classe d'actions concernée, qui aura été répartie entre l'ensemble des porteurs des actions de distribution, entraînant de ce fait une diminution du pourcentage des actifs nets attribués à chaque action de distribution, sans que la part des actifs nets attribués à l'ensemble des actions de capitalisation ne soit changée.

Le Directoire peut décider de ne pas émettre ou de cesser d'émettre des classes, types ou sous-types d'actions au sein d'un ou de plusieurs Compartiments.

Le Directoire peut, ultérieurement, proposer de nouvelles classes d'actions sans l'approbation des actionnaires. Ces nouvelles classes d'actions pourront être émises sous un régime différent de celui des classes d'actions existantes, y compris notamment la détermination de la commission de gestion applicable à ces actions, ainsi que d'autres droits relatifs à la liquidité des actions. Dans un tel cas, les documents d'émission de la Société seront mis à jour en conséquence.

Toute mention ultérieure à un Compartiment devra inclure, le cas échéant, chaque classe et type d'actions constituant ce Compartiment, et toute mention à un type devra inclure, le cas échéant, chaque sous-type constituant ce type.

Art. 10. Émission des actions. Sous réserve des dispositions de la Loi du 13 février 2007, le Directoire est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, à moins que ces émissions au sein d'une classe d'actions spécifique bénéficiant d'un droit de distribution particulier (droit de carried interest) ne risquent d'entraîner un effet de dilution important en défaveur des détenteurs existants de ces actions. Dans ce cas, aucune action supplémentaire de la classe en question ne pourra être émise sans droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires existants sans l'approbation des deux tiers (2/3) des votes attachés auxdites actions des actionnaires existants du Compartiment en question

Le Directoire peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions et/ou un Compartiment; le Directoire peut, notamment, décider que les actions d'une certaine classe ou d'un certain Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans les documents d'émission de la Société.

Outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi du 13 février 2007, le Directoire peut déterminer toute autre condition de souscription tel qu'un montant minimum de souscription/d'engagements, un montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un Compartiment devant être initialement souscrites, un montant minimum d'actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les actions souscrites et non payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des actions ou encore les montants minimaux de détention d'actions. Ces conditions et des conditions supplémentaires seront exposées et décrites plus avant dans les documents d'émission de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par le Directoire et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé devra être payé endéans une période prévue par le Directoire et indiquée dans les documents d'émission de la Société.

Le Directoire peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société peut, à la demande d'un actionnaire éventuel et avec l'accord du Directoire, accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature. Le Directoire déterminera dans chaque cas la nature et le type des actifs acceptables, et pour autant que ces valeurs soient conformes aux restrictions et à la politique d'investissement de la Société ou du Compartiment concerné. Un rapport d'évaluation relatif aux actifs apportés devra être remis au Directoire par un réviseur d'entreprises indépendant au Luxembourg.

Art. 11. Rachat. Le Directoire déterminera si les actionnaires d'une classe d'actions spécifique ou d'un Compartiment sont ou non en droit d'exiger le rachat, par la Société, de l'ensemble ou d'une partie de leurs actions, et précisera dans les documents d'émission de la Société les conditions et procédures applicables, dans les limites prescrites par la loi et prévues dans les présents statuts.

La Société ne procédera pas au rachat des actions si, suite à un tel rachat, les actifs nets de la Société venaient à tomber sous le seuil du capital prévu par la Loi du 13 février 2007.

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles et directives établies par le Directoire et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix ainsi déterminé pourra être payé au cours d'une période prévue par le Directoire et indiquée dans les documents d'émission de la Société. Le prix de rachat en question pourra être arrondi à l'unité la plus proche dans la devise concernée, à l'appréciation du Directoire.

Si, suite à une demande de rachat, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire (quelle que soit la classe d'actions) se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par le

Directoire, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de rachat prévoyant également le paiement du solde ou le rachat de la différence des actions de la classe concernée détenues par ledit actionnaire.

En outre, si à un Jour d'Evaluation donné (tel que défini à l'article 15 ci-après), des demandes de rachat, conformément au présent article, ou des demandes de conversion, conformément à l'article 13 ci-après, excèdent un certain niveau déterminé par le Directoire eu égard au nombre d'actions émises dans un Compartiment ou une classe spécifique, le Directoire pourra décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion soient reportées sur une période et selon des modalités que le Directoire estime être dans le meilleur intérêt de la Société. Au terme de cette période, eu égard au prochain Jour d'Evaluation pertinent, ces demandes de rachat et de conversion reportées seront satisfaites en priorité par rapport à des demandes ultérieures.

La Société pourra opérer au rachat d'actions lorsque le Directoire estime qu'un tel rachat est dans les meilleurs intérêts de la Société ou d'un Compartiment.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 14 «Restriction à la détention des actions» des présentes.

La Société aura le droit, si le Directoire en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à tout actionnaire en espèce, avec l'accord des actionnaires concernés, en investissements provenant de la masse des actifs de la Société ou des Compartiments concernés égaux à la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s) et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les frais de chaque transfert seront supportés par le bénéficiaire.

Art. 12. Transfert d'actions. Lorsqu'en vertu de son contrat de souscription ou pour un autre motif, un actionnaire ne s'est pas entièrement acquitté de ses obligations vis-à-vis de la Société, les actions détenues par ledit actionnaire ne peuvent être transférées, données en gage ou attribuées qu'avec le consentement écrit du Directoire, un tel consentement ne pourra être refusé sans motif raisonnable. Tout transfert ou attribution d'actions n'est par ailleurs possible que si l'acheteur ou le cessionnaire assume complètement par écrit, préalablement au transfert ou à l'attribution, toutes les obligations restantes du vendeur en vertu du contrat de souscription conclu avec le vendeur ou pour un autre motif

Art. 13. Conversion. Sauf décision contraire du Directoire eu égard à certaines classes d'actions ou dans le cadre de Compartiments spécifiques, tel que précisé dans les documents d'émission de la Société, les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une classe d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment ou en actions d'autres classes existantes au sein de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment. Lorsqu'elles sont autorisées, de telles conversions sont soumises à des restrictions portant sur les conditions et modalités de paiement des frais et commissions déterminés par le Directoire.

Le prix de conversion des actions sera déterminé conformément aux règles et directives établies par le Directoire et reflétées dans les documents d'émission de la Société.

Si, suite à une demande de conversion, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire (quelle que soit la classe d'actions) se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par le Directoire, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion prévoyant également le paiement du solde des actions de la classe concernée détenues par ledit actionnaire.

Art. 14. Restriction à la détention des actions. Le Directoire peut restreindre ou empêcher la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, selon l'avis du Directoire, une telle détention viole les lois luxembourgeoises ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise ou si elle peut autrement porter préjudice à la Société.

Dans une telle situation, le Directoire peut:

a) refuser l'émission de toute action ou l'enregistrement de tout transfert d'actions si cette émission ou ce transfert est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions concernées s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé de l'une ou d'une partie des actions s'il apparaît qu'une personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante sera appliquée:

1. le Directoire enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions à racheter; l'avis de rachat précisera les actions à racheter, le prix de rachat qui sera payé et le lieu où ce prix sera payable. L'avis de rachat sera envoyé à l'investisseur par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'investisseur en question sera obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats, s'ils existent, représentant les actions mentionnées dans l'avis de rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'avis de rachat, l'investisseur en question cessera d'être propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat et les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les registres de la Société;

2. le prix de rachat des actions spécifiées dans l'avis de rachat (le «prix de rachat») sera déterminé conformément aux règles établies par le Directoire et reflétées dans les documents d'émission de la Société. Le prix de rachat sera payé au porteur desdites actions dans la devise de référence de la classe concernée, sauf durant les périodes de restrictions de change, et sera déposé par la Société auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois ou autre (tel que précisé dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur aucune de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit des actionnaires, apparaissant comme étant les propriétaires des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, tel que précisé. L'exercice par la Société de tels pouvoirs ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions diffère de ce qui est apparu à la Société à la date de l'avis de rachat concerné, pour autant que la Société ait, dans un tel cas, exercé lesdits pouvoirs en toute bonne foi.

Plus particulièrement, la Société peut restreindre ou empêcher la détention d'actions dans la Société par des ressortissants des Etats-Unis, à moins qu'une telle détention soit conforme aux lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique applicables. Le terme de «ressortissant des Etats-Unis» signifie tout individu citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou des territoires, possessions ou régions sous leur juridiction, toute société, association ou entité organisée ou établie sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne considérée comme ressortissant des Etats-Unis d'Amérique en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique applicable en la matière

Art. 15. Valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des actions dans chaque Compartiment, classe, type ou sous-type d'actions de la Société, sera déterminée au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devise(s) fixée(s) par le Directoire. Le Directoire fixe les jours auxquels la valeur des actifs de la Société ou des Compartiments sera déterminée (chacun, un «jour d'Evaluation») et les modalités selon lesquelles la valeur nette d'inventaire par action est rendue publique, conformément à la législation en vigueur.

I. Les actifs de la Société comprennent:

- toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts courus et à recevoir;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis; et
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- tous les engagements connus échus ou non, y compris toutes les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment (le cas échéant) mais non encore payés;
- les provisions pour tout impôt dû en date du Jour d'Evaluation ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par le Directoire;
- tous les autres engagements de la Société, quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment, à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative: les frais de lancement, la rémunération / les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société; agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression des documents d'émission de la Société, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports annuels), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes; les frais d'acquisition et de vente des actifs (frais de transaction); les intérêts et frais bancaires, ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé pour une année ou d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, correspondra à la valeur totale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Directoire estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu approuvé par le Directoire. Si ce cours n'est pas représentatif d'une juste valeur, ces valeurs immobilières, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés pourront être évalués sur la base de leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi sous la direction du Directoire;

- l'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur probable de réalisation du titre, estimée de bonne foi sous la direction du Directoire;

- les investissements dans des titres de capital à risque seront évalués à leur juste valeur sous la direction du Directoire conformément aux normes professionnelles applicables, telles que les directives d'évaluation («Valuation Guidelines») publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), tel que précisé dans les documents d'émission de la Société;

- les investissements dans des avoirs immobiliers seront évalués avec l'aide d'un ou de plusieurs experts indépendants désignés par le Directoire, afin de permettre le cas échéant une évaluation pertinente de l'investissement du bien immobilier, conformément aux normes en vigueur, comme par exemple, les Appraisal and Valuations Standards publiés par le Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), tel que précisé dans les documents d'émission de la Société;

- pour les titres négociables à court terme de certains Compartiments de la Société, il est possible d'utiliser la méthode d'évaluation du coût amorti. Cette méthode consiste à valoriser un titre à son coût et à supposer par la suite un amortissement constant jusqu'à l'échéance de toute décote ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché du titre. Si cette méthode procure une valorisation fiable, il se peut qu'à certains moments, la valeur déterminée par le coût amorti soit supérieure ou inférieure au prix que le Compartiment obtiendrait en vendant le titre. Pour certains titres négociables à court terme, le rendement pour l'actionnaire peut différer quelque peu du rendement qui pourrait être obtenu d'un compartiment similaire valorisant chaque jour ses titres en portefeuille à leur valeur de marché;

- la valeur des participations dans des fonds d'investissement est déterminée sur la base de la dernière évaluation disponible. Généralement, l'évaluation des participations dans des fonds d'investissement se base sur les méthodes indiquées dans les documents régissant ces fonds d'investissement. Cette évaluation est normalement réalisée par l'administration du fonds ou l'instance responsable de l'évaluation de ce fonds d'investissement. Pour assurer la cohérence de l'évaluation de chaque Compartiment, si le moment auquel l'évaluation d'un fonds d'investissement a été réalisée ne coïncide pas avec le jour d'évaluation d'un Compartiment et s'il est admis que sa valeur a changé significativement depuis son calcul, la valeur nette d'inventaire peut être ajustée afin de refléter ces changements, tel que déterminé de bonne foi sous la direction du Directoire;

- l'évaluation des swaps est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres (tels que le niveau et la volatilité de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps). Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par le Directoire, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au bénéfice net/ à la perte nette non réalisé(e) sur la position en question;

- l'évaluation des autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi sous la direction du Directoire, conformément aux principes et procédures d'évaluation approuvés.

Le Directoire peut, à sa discrétion, permettre d'utiliser une autre méthode d'évaluation s'il juge qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par le Directoire, ou par un comité nommé par le Directoire ou par une personne désignée par le Directoire.

Toutes les règles seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes d'expertise/de comptabilité précisés dans les documents d'émission de la Société.

Des provisions adéquates seront réalisées, pour les dépenses mises à charge de chacun des Compartiments et il sera tenu compte des engagements hors-bilan sur la base de critères justes et prudents.

Pour chaque Compartiment, et pour chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence pertinente, eu égard à chaque Jour d'Evaluation, en divisant les avoirs nets du Compartiment ou de la classe d'actions concerné, constitués des avoirs de ce Compartiment ou de cette classe d'actions moins les engagements qui sont attribuables à ce Compartiment ou à cette classe, par le nombre d'actions émises et en circulation pour le Compartiment ou la classe d'actions concerné; les actifs et engagements libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la devise de référence, sur la base du taux de change approprié.

Les actifs nets de la Société correspondent à l'ensemble des actifs nets de chaque Compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la valeur nette d'inventaire prise par le Directoire ou par n'importe quelle banque, société ou organisation désignée par le Directoire pour le calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et contraignante pour la Société et pour les actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 16. Répartition des actifs et Des engagements au sein des compartiments. Afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, le Directoire établit un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

- les produits résultant de l'émission de chaque action de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'actifs établi pour ce Compartiment et les actifs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;
- lorsqu'un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;
- lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un actif d'un portefeuille déterminé ou à une action entreprise en relation avec un actif d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;
- au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un portefeuille déterminé, cet actif ou engagement est attribué à tous les portefeuilles à parts égales ou, si les montants le permettent, en proportion de la valeur nette d'inventaire respective des Compartiments concernés;
- à la suite du paiement de dividendes fait aux détenteurs d'actions d'un Compartiment, la valeur nette d'inventaire de tel Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes;

Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

Art. 17. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Le Directoire peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, la souscription, le rachat et/ou la conversion des actions, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments, dans les cas suivants:

- lorsque la ou les bourses ou marchés, fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments, sont fermés, ou que les transactions y sont soit suspendues, soit soumises à restrictions ou impossibles à exécuter dans les quantités permettant d'établir des justes prix;
- lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment sont indisponibles, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;
- lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions d'un Compartiment ou lorsque les transactions d'achat ou de vente d'un Compartiment ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;
- lorsque, en raison de facteurs qui relèvent, entre autres, de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer leur valeur d'une manière raisonnable;
- lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel détenu dans un Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision;
- en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, impliquant la Société ou le Compartiment concerné;
- lorsqu'il y a une suspension des rachats ou un retrait des droits de sortie par plusieurs fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le Compartiment concerné a investi;
- dans des circonstances exceptionnelles, lorsque la Société estime qu'une telle mesure est nécessaire afin d'éviter un impact négatif irréversible sur un ou plusieurs Compartiments, conformément au principe d'égalité de traitement entre actionnaires et dans leur meilleur intérêt.

En outre, afin de prévenir les opportunités de market timing découlant d'un calcul de valeur nette d'inventaire sur la base de prix qui ne seraient plus à jour, le Directoire est autorisé à suspendre temporairement les émissions, rachats et

conversions d'actions d'un ou plusieurs Compartiments lorsque, le cas échéant, la ou les bourses ou le ou les marchés qui fournissent les prix pour une partie significative des actifs d'un ou plusieurs Compartiments, est ou sont fermés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant porter préjudice aux intérêts des actionnaires ou en cas de liquidité insuffisante du marché, le Directoire se réserve le droit de ne fixer la valeur nette d'inventaire des actions d'un Compartiment qu'après avoir effectué les achats et les ventes de valeurs mobilières, d'instruments financiers ou d'autres actifs qui s'imposent pour le compte de ce Compartiment.

Lorsque les actionnaires ont le droit de solliciter le rachat ou la conversion de leurs actions, si une demande de rachat ou de conversion est reçue pour être traitée à un Jour d'Evaluation (le «Premier Jour d'Evaluation»), introduite individuellement ou jointe à d'autres demandes, est au-dessus du seuil de liquidité déterminé par le Directoire pour un Compartiment, le Directoire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion (et dans les meilleurs intérêts des actionnaires restants), de réduire au pro rata la valeur de chaque demande par rapport audit Premier Jour d'Evaluation, afin qu'au maximum les montants correspondants soient rachetés ou convertis en date de ce Premier Jour d'Evaluation. Dans la mesure où l'application du droit de répartition des demandes ne rend pas celles-ci effectives au Premier Jour d'Evaluation en question, elles seront traitées sur la base de leur solde impayé, en partant du principe que l'actionnaire aurait formulé une nouvelle demande au prochain Jour d'Evaluation suivant et, si nécessaire, aux Jours d'Evaluation suivants, jusqu'à ce que la demande soit entièrement satisfaite. Toute demande reçue au Premier Jour d'Evaluation, dans la mesure où des demandes subséquentes seront reçues aux Jours d'Evaluation suivants, sera considérée comme prioritaire par rapport aux demandes subséquentes qui seront postposées; à cet effet, celles-ci seront traitées conformément aux dispositions de la phrase précédente.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, de la souscription, du rachat et/ou de la conversation d'actions sera annoncée aux personnes concernées par tous les moyens pouvant être raisonnablement mis en œuvre par la Société, à moins que le Directoire estime la publication inutile, compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Pareille décision de suspension sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

Les mesures de suspension prévues dans cet article peuvent être limitées à un ou plusieurs Compartiments.

Chapitre IV – Administration et Gestion de la société

Art. 18. Système de gestion dualiste. La direction de la Société est soumise aux articles 60bis-1 à 60bis-19 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. La Société est ainsi gérée par un Directoire, dont les membres n'ont pas besoin d'être actionnaires, et qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance

Art. 19. Le directoire. La gestion de la Société est assurée par un Directoire composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les membres du Directoire sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Directoire de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant personne physique permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Cette personne morale ne peut révoquer son représentant personne physique permanent qu'en désignant simultanément son successeur. Une personne physique ne peut pas être un représentant permanent d'un (1) membre du Directoire et en même temps un membre du Directoire. Une personne physique ne peut pas être un représentant permanent à la fois d'un membre du Directoire et d'un membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont élus pour une durée de six (6) ans maximum et tout membre du Directoire devra rester en poste jusqu'à ce que son successeur soit élu. Toutefois, un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment sur décision des actionnaires réunis en assemblée générale ou sur décision du Conseil de Surveillance.

Au cas où le poste d'un membre du Directoire venait à être vacant pour cause de décès, d'incapacité légale, de faillite, de retraite ou pour quelque autre motif, cette vacance peut être palliée provisoirement par les membres du Directoire restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 20. Fonctionnement et Réunions. Le Directoire choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Directoire pourra aussi désigner un secrétaire, qui n'a pas à avoir qualité de membre du Directoire, et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Directoire.

Le Directoire se réunira sur la convocation du président ou de deux de ses membres, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Directoire présidera toutes les réunions du Directoire. En son absence, le Directoire pourra désigner, à la majorité de ses membres présents à la réunion concernée, un autre membre du Directoire pour assumer temporairement la présidence de cette réunion.

A l'occasion de toute réunion du Directoire, une convocation écrite devra être adressée à ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Cette convocation devra être adressée par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf dans l'hypothèse d'une urgence, auquel cas la

nature et les raisons de cette urgence doivent être indiqués dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Directoire y consentent par écrit, par le biais d'un courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (une copie d'un tel document signé étant une preuve suffisante à cette fin). De même, une convocation n'est pas requise pour une réunion dont la date et le lieu ont été préalablement déterminés par une résolution du Directoire. Une convocation ne sera en outre pas requise si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés à une réunion du Directoire ou dans l'hypothèse de résolutions écrites prises conformément aux présents statuts.

Tout membre du Directoire peut prendre part aux réunions du Directoire en désignant un autre membre par écrit, par fac-similé, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce mandat fera office de preuve. Tout membre du Directoire peut représenter un ou plusieurs autres membres du Directoire.

Tout membre du Directoire participant à une réunion du Directoire par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification, permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement et garantissant leur participation effective, sera réputé présent pour les calculs de quorum et de majorité. Une réunion du Directoire tenue par ces moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Directoire ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés lors de la réunion du Directoire.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion du Directoire.

Au cas où, lors d'une réunion du Directoire, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Le Directoire peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit ayant le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Directoire dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue, dans la mesure où ces résolutions ont été approuvées sur un seul et même document par tous les membres du Directoire ou séparément sur différents documents dûment datés, une copie de l'écrit signé envoyé par lettre, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante à cet effet. Le document seul comportant toutes les signatures ou l'ensemble des documents signés – le cas échéant – formeront l'instrument de preuve de la décision intervenue. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 21. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Directoire seront signées par le président ou, en son absence, par la personne ayant assuré la temporairement la présidence de la réunion concernée.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers doivent être signés par le président du Directoire, par deux de ses membres ou par la personne exerçant seule les pouvoirs du Directoire, le cas échéant.

Art. 22. Pouvoirs du directoire. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et effectuer tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance, en vertu des présents statuts ou de la loi, relèvent de la compétence du Directoire.

Les résolutions portant sur les points énumérés à l'article 29 des présentes ne seront pas prises directement par le Directoire sans l'avis favorable du Conseil de Surveillance.

Le Directoire détermine, en appliquant le principe de répartition des risques, les politiques et stratégies d'investissement de la Société et de chaque Compartiment, ainsi que la conduite de l'administration et des affaires de la Société, tel qu'établi dans les documents d'émission de la Société, conformément aux lois et règlements applicables.

Le Directoire peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, sous réserve de l'avis favorable du Conseil de Surveillance, de même que tout autre agent administratif ou de gestion. Le Directoire peut conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour s'adjoindre leurs services, leur déléguer des pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 23. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du Directoire ou par les signatures conjointes ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été conféré par le Directoire ou par la personne exerçant seule les pouvoirs du Directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) la gestion journalière de la Société a été déléguée conformément aux règles de cette délégation.

Art. 24. Délégation de pouvoirs. Conformément aux dispositions de l'article 60bis-8 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs membres du Directoire ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une

décision du Directoire. La gestion journalière de la Société ne pourra pas être exercée par les membres du Conseil de Surveillance.

Art. 25. Conflit d'intérêts. Sauf disposition contraire de la loi, tout membre du Directoire qui dispose d'un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du Directoire et qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, doit informer le Directoire d'un tel conflit d'intérêt; cette déclaration sera inscrite dans le procès-verbal de la réunion du Directoire. Ce membre du Directoire ne peut ni prendre part aux discussions concernant ladite transaction ni voter à cet égard. Il doit être fait part de tout conflit d'intérêt lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant de proposer des résolutions sur tout autre sujet. Lorsque le Directoire n'est composé que d'un seul membre et que ce dernier a un intérêt personnel dans une transaction passée entre ce dernier et la Société, qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, un tel conflit d'intérêt doit figurer dans le procès-verbal faisant état d'une telle transaction. L'approbation du Conseil de Surveillance est requise pour une telle transaction.

Art. 26. Conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice de l'article 29 des présents statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un membre du Directoire ne peut pas être en même temps membre du Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil de Surveillance de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant personne physique permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Cette personne morale ne peut révoquer son représentant personne physique permanent qu'en désignant simultanément son successeur. Une personne physique ne peut pas être le représentant permanent d'un (1) membre du Conseil de Surveillance et en même temps membre du Conseil de Surveillance.

La durée du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance ne peut dépasser six (6) ans et tout membre du Conseil de Surveillance devra rester en poste jusqu'à ce que son successeur soit élu. Tout membre du Conseil de Surveillance peut également être réélu pour des mandats successifs. Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un membre du Conseil de Surveillance venait à être vacant pour cause de décès, d'incapacité légale, de faillite, de retraite, ou pour quelque autre motif, cette vacance peut être palliée provisoirement par le maintien des membres du Conseil de Surveillance restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui procédera à l'élection définitive, telle que jugée appropriée

Art. 27. Convocation des réunions du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance devra choisir un président du Conseil de Surveillance parmi ses membres. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire ou membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président, au siège social ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au paragraphe suivant. Le Conseil de Surveillance devra se réunir à la demande de son président. Le Conseil de Surveillance pourra convier à ses réunions les membres du Directoire, étant entendu que ces derniers n'auront qu'une voix consultative.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, le Conseil de Surveillance pourra désigner un autre membre du Conseil de Surveillance en qualité de président pro tempore.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être adressée aux membres du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Cette convocation devra être adressée par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf dans l'hypothèse d'une urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence doivent être indiquées dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance y consentent par écrit, au moyen d'un courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (une copie d'un tel document signé étant une preuve suffisante à cette fin). De même, une convocation n'est pas requise pour une réunion dont la date et le lieu ont été préalablement établis dans une résolution du Conseil de Surveillance. Une convocation ne sera en outre pas requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans l'hypothèse de résolutions circulaires écrites prises conformément aux présents statuts.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant tout autre membre du Conseil de Surveillance comme son fondé de pouvoir par écrit, au moyen d'un courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie de la procuration étant une preuve suffisante à cet effet. Tout membre du Conseil de Surveillance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance participant à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification, permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement et garantissant leur participation effective, sera réputé présent pour les calculs de quorum et de majorité. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Surveillance.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil de Surveillance, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil de Surveillance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit ayant le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue, dans la mesure où ces résolutions ont été approuvées sur un seul et même document par tous les membres du Conseil de Surveillance ou séparément sur différents documents dûment datés, une copie de l'écrit signé envoyé par lettre, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante à cet effet. Le document seul comportant toutes les signatures ou l'ensemble des documents signés – le cas échéant – formeront l'instrument de preuve de la décision intervenue. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 28. Procès-verbaux. Le secrétaire, ou si aucun secrétaire n'a été nommé, le président dressera le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Surveillance, qui devra être signé par le président et, le cas échéant, par le secrétaire.

Toute copie ou tout extrait d'un tel procès-verbal original devant être produit en justice ou devant être fourni à une tierce partie devra être signé par le président du Conseil de Surveillance, par deux de ses membres ou par la personne exerçant seule les fonctions du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

Art. 29. Pouvoirs du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance, dont les membres n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, exercera une mission de supervision permanente et un contrôle à l'égard de la gestion de la Société par le Directoire. Il ne peut en aucun cas interférer dans cette gestion.

Si à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, un seul membre pourra être en charge de la supervision de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans un tel cas et dans la mesure où cela serait applicable, les références au «Conseil de Surveillance» ou à un «membre du Conseil de Surveillance» faites dans les présents statuts s'entendent de la personne remplissant seule les fonctions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la société; il peut prendre connaissance de tous les documents de la Société. Il peut demander à ce que le Directoire lui fournisse toute information nécessaire à l'exercice de ses fonctions et peut directement ou indirectement procéder à toute vérification qu'il pourra juger utile pour remplir ses fonctions.

Les résolutions relatives aux décisions importantes suivantes ne peuvent être prises par le Directoire sans l'aval du Conseil de Surveillance:

(iv) la nomination du gestionnaire en investissement et/ou du ou des conseillers spécialisés en investissement / sous-gestionnaires en investissement;

(v) toute modification apportée aux règles d'investissement, aux frais à charge de la Société, toute modification aux statuts ou aux autres documents d'émission de la Société apportée avant de convoquer une assemblée générale des actionnaires statuant sur lesdites modifications;

(vi) tout emprunt envisagé par un Compartiment.

Art. 30. Conflit d'intérêts. Sauf disposition contraire de la loi, tout membre du Conseil de Surveillance qui dispose d'un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Surveillance et qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, doit informer le Conseil de Surveillance d'un tel conflit d'intérêt; cette déclaration sera inscrite dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance. Ce membre du Conseil de Surveillance ne peut ni prendre part aux discussions concernant la dite transaction ni voter à cet égard. Il doit être fait part de tout conflit d'intérêt lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant de proposer des résolutions sur tout autre sujet. Lorsque le Conseil de Surveillance n'est composé que d'un seul membre et que ce dernier a un intérêt personnel dans une transaction passée entre ce dernier et la Société, qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, un tel conflit d'intérêt doit figurer dans le procès-verbal faisant état d'une telle transaction.

Art. 31. Indemnisation. Chaque membre du Directoire, du Conseil de Surveillance, ainsi que chaque gestionnaire, agent ou employé de la Société (les «Personnes Indemnisées») peut être excusé et peut avoir droit à indemnisation, dans toute la mesure permise par la loi, par la Société pour tous frais, dépenses (y compris les honoraires d'avocat), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement encourus par ou imposés à une telle personne dans le cadre de toute action, procès ou procédure (y compris toute procédure devant tout organe ou agence administratif ou judiciaire) auquel une telle personne peut être partie ou autrement impliquée ou menacée de l'être en raison de sa qualité actuelle ou passée de Personne Indemnisée. Cependant, une telle personne ne sera pas ainsi indemnisée si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne n'a pas agi en bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société ou des Compartiments concernés ou si, dans quelque affaire que ce soit, cette personne a commis une faute lourde ou a agi en violation des documents constitutifs de la Société ou des dispositions du contrat de services pertinent. Nonobstant ce qui précède, des avances sur les fonds de la Société à une personne sujette à indemnisation selon ce qui suit, en raison des dépenses légales et autres frais résultant d'une action

en justice ne seront possibles que si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) l'action en justice se rapporte à l'accomplissement par une telle personne de devoirs ou services au nom de la Société; (2) l'action en justice est introduite par un tiers à la Société; et (3) une telle personne s'oblige à rembourser les fonds avancés dans les cas où il serait déterminé qu'elle n'aurait finalement et définitivement pas droit à l'indemnisation prévue par les présentes.

La Société ne devra pas indemniser les Personnes Indemnisées dans le cas d'une demande résultant de procédures judiciaires entre la Société et tout membre du Directoire, du Conseil de Surveillance, gestionnaire, associé, actionnaire, directeur, membre de la direction, employé, agent ou personne contrôlant la Société.

Chapitre V – Assemblées générales

Art. 32. Assemblées générales de la société. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 14.00 heures (heure de Luxembourg) le dernier mercredi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles le nécessitent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Directoire, conformément à un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire nominatif par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires. Le Directoire n'est pas tenu de justifier la délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs. Si des actions au porteur sont émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Directoire déterminera.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

Le Directoire peut déterminer toute autre condition à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, procure un droit de vote. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par fac-similé, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Les exigences en termes de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont précisées aux articles 67 et 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toute décision des actionnaires prise au cours d'une assemblée et visant à modifier les présents statuts doit être approuvée (i) avec un quorum réunissant cinquante (50) pour cent des actions émises par la Société au premier appel et, le cas échéant, sans exigence de quorum lors du second appel et (ii) à la majorité des deux tiers (2/3) des votes valables des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Selon l'article 68 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société modifiant les droits des actionnaires de tout Compartiment, classe ou type par rapport aux droits des détenteurs d'actions de tout (tous) autre(s) Compartiment(s), classe (s) ou type(s) fera également l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires du ou des Compartiments, classes ou types concernés. Pour être valables, les décisions doivent être prises conformément aux exigences de quorum et de majorité précisées dans les présentes, eu égard à chaque Compartiment, classe ou type concernés.

Art. 33. Assemblées générales des actionnaires des compartiments ou des catégories d'actions. Les dispositions de l'article 32 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 34. Liquidation et Fusion de compartiments ou classes d'actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets dans un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le Directoire comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel Compartiment ou une telle classe d'actions ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, le Directoire peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) à la valeur nette d'inventaire calculée eu égard au Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). Le Directoire enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant. Le cas échéant, sauf décision contraire prise dans l'intérêt des action-

naires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné ou de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Directoire au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou de l'ensemble des classes d'actions émises au titre d'un Compartiment pourra, dans toutes les circonstances, sur proposition du Directoire, racheter toutes les actions de la (ou des) classe(s) concernée(s) et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée par référence au Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les actifs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire de la Société durant une période de six mois suivant ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la caisse de consignation pour compte de leurs ayants droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Directoire pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Loi du 13 février 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telles que modifiées, ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau compartiment") et de requalifier les actions de la ou des classe(s) concernée(s) en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations sur le nouveau compartiment), un mois avant la date d'effet de l'apport afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront transférés de plein droit vers le nouveau compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Directoire par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la classe ou des classes d'actions émises au sein du Compartiment concerné pourra décider d'apporter les avoirs et engagements actuels et déterminés attribuables au Compartiment concerné à un autre compartiment au sein de la Société. Aucun quorum de présence ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'apport des avoirs et engagements actuels et déterminés attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au quatrième paragraphe du présent article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sauf si cette fusion venait à avoir lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, auquel cas les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Chapitre VI – Comptes annuels

Art. 35. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

La Société publiera un rapport annuel conformément à la législation en vigueur.

Art. 36. Distributions. Sur proposition du Directoire, l'assemblée générale des actionnaires déterminera dans les limites permises par la loi, l'affectation des résultats de la Société et de ses Compartiments et pourra périodiquement décider des distributions de dividendes, ou autoriser le Directoire à déclarer de tels dividendes, en conformité avec les conditions établies dans les documents d'émission de la Société.

Pour toute classe d'actions donnant droit à des distributions, le Directoire peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions établies dans la loi et dans les présents statuts.

Les paiements des distributions aux détenteurs d'actions inscrits sur le registre des actionnaires seront effectués à ces actionnaires aux adresses inscrites dans le registre des actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise, en temps et lieu tels que déterminés en temps opportun par le Directoire.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq ans reviendra à la (ou aux) classe(s) d'actions émises par la Société ou le Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

Chapitre VII. Reviseur d'entreprises

Art. 37. Reviseur d'entreprises. Les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Chapitre VIII – Dépositaire

Art. 38. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire répondant aux conditions prévues par la Loi du 13 février 2007.

Le dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 13 février 2007.

Chapitre IX – Dissolution / Liquidation

Art. 39. Dissolution / Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des présents statuts.

Si le capital social descendait sous le seuil des deux tiers (2/3) du capital minimum prévu par la Loi du 13 février 2007, la question de la dissolution de la Société serait présentée à l'assemblée par le Directoire. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, décidera à la majorité simple des votes des actions présentes et représentées à l'assemblée générale des actionnaires.

La question de la dissolution de la Société sera également présentée à l'assemblée générale des actionnaires si le capital social tombe sous le quart (1/4) du capital minimum prévu par la Loi du 13 février 2007; dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra sans condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart (1/4) des votes des actions représentées.

L'assemblée générale doit être convoquée de sorte à être organisée dans une période de quarante (40) jours suivant la constatation que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers (2/3) ou sous le quart (1/4) du minimum légal, le cas échéant.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires sera payé à la caisse de consignation qui le gardera à disposition de l'actionnaire concerné pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre X – Dispositions générales

Art. 40. Loi Applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'aux lois et règlements applicables aux organismes de placement collectif luxembourgeois, notamment à la Loi du 13 février 2007.

Deuxième décision

Suite à la modification de la structure de gestion de la Société comme décrit ci-dessus, l'assemblée décide de nommer comme membres du directoire pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2011

- M. Kustaa Äimä, né le 6 décembre 1971 à Helsinki, Finlande, ayant sa résidence professionnelle au Kalevankatu 14 C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finlande;
- M. Jaakko Salmelin, né le 6 janvier 1980 à Tampere, Finlande ayant sa résidence professionnelle au Kalevankatu 14 C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finlande;
- M. Kari Salonen, né le 11 février 1960 à Helsinki, Finlande, ayant sa résidence professionnelle au Kalevankatu 14 C, 4^{ème} étage, 00100 Helsinki, Finlande.

Troisième décision

L'assemblée décide de nommer comme membres du conseil de surveillance jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2011:

- M. Leif Hasager, né le 22 décembre 1954 à Faaborg, Danemark, ayant sa résidence professionnelle au Dirch Passer's Alle 27 4th, 2000 Frederiksberg, Danemark;
- M. Karri Alameri, né le 23 avril 1963 à Lahti, Finlande, ayant sa résidence au Hakamäentie 5 C, 02120 Espoo, Finlande;
- M. Timo Hukka, né le 27 mai 1952 à Kemi, Finlande, ayant sa résidence professionnelle au Aleksanterinkatu 15 C, 00100 Helsinki, Finlande;
- M. Nils Ladefoged, né le 9 juillet 1971 à Copenhague, Danemark, ayant sa résidence professionnelle au Tuborg Boulevard 3, 2900 Hellerup, Danemark;

- M. Antti Mantila, né le 31 mai 1963 à Keuruu, Finlande, ayant sa résidence professionnelle au Jatasalmentie 9 D, 00830 Helsinki, Finlande.

Quatrième décision

Afin d'éviter toute confusion, l'Assemblée confirme que, du fait de (i) la période limitée de renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration décidée aujourd'hui au cours de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et (ii) la modification de la structure d'administration décidée par les présentes, les mandats de M. Lars Eigen Møller, M. Leif Hasager et M. Kustaa Äimä comme membres de l'ancien conseil d'administration de la Société cessent avec effet immédiat.

Aucun point ne figurant plus à l'Ordre du Jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. ÄIMÄ, Y. LACROIX, K. SALONEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48197. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150176/1670.

(100172521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Vry SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3337 Hellange, 13, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 85.488.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2010

Première résolution

Sont nommés aux postes d'administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur DE VRIJ Pieter Eduard Gerardus, actionnaire, demeurant à L-3337 Hellange, 13, route de Mondorf.

Monsieur DE VRIJ Pieter Eduard Gerardus est nommé Président du Conseil d'Administration.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président du Conseil d'Administration.

- Madame GRAPENDAAL Geertruida, rentière, demeurant à L-3337 Hellange, 13, route de Mondorf

Deuxième résolution

La démission de l'administrateur suivant est acceptée:

- Monsieur DE VRIJ Pieter Job Andries

Troisième résolution

Est nommé pour une période de six ans au poste de nouveau administrateur:

- Monsieur DE VRIJ Romain Pieter, étudiant, demeurant à L-8391 Nospelt, 2, rue de Roodt

Quatrième résolution

La démission du commissaire aux comptes Monsieur HOVEN Henri est acceptée.

Cinquième résolution

Est nommé pour une période de six ans au poste de nouveau commissaire aux comptes:

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL, demeurant à L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck

Tous ces mandats prendront fin à l'issus de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2010164386/26.

(100189838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Sweet Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.814.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2010

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de Frank REIJNDERS, demeurant à NL-4815 BREDA Zoete Inval 20 et Massimo TERREVAZZI demeurant à I-20020 LAINATE 7 Via 25 Aprile et de la société SOGECORE INTERNATIONAL, 6B, route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG représenté par Gilles COREMANS, demeurant professionnellement 6B route de Trèves L-2633 SENNINGERBERG prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2010.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises INTERAUDIT à L-1511 Luxembourg 9, avenue de la Faïencerie est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Référence de publication: 2010163240/17.

(100187909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Alondra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.430.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société Alondra S.à r.l., à savoir Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 8 décembre 2010 les 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Components and Materials M&A Private Equity Fund, ayant son siège social 16-3, Yoido-dong, Youndeungpo-gu à Séoul (République de Corée).

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010164089/15.

(100189846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Real Estate Marketing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 32.104.

—
Suite à la fusion par absorption ayant pris effet en date du 10 décembre 2010 entre la société anonyme LOTH-IMMO S.A., établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.469 (ci-après "LOTH-IMMO"), et la société à responsabilité limitée ESPEN IMMOBILIERE S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.503 (ci-après "ESPEN"), par absorption de LOTH-IMMO par ESPEN, les 117 (cent dix-sept) parts sociales détenues par LOTH IMMO dans le capital de la Société ont été cédées à la société ESPEN et ce avec effet à compter de la prise d'effet de la fusion.

Partant, les 875 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

FINANCEMENT COMMERCIAL S.A.	700
WEISTROFFER Guy	35
ESPEN IMMOBILIERE S.à r.l.	117
REAL ESTATE MARKETING S.à r.l.	23
Total	875

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164354/22.

(100189841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Cabana Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 132.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 DEC. 2010.

Pour: CABANA TRADING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle GERLAXHE-MARECHAL / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010171087/15.

(100198200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Gilebbas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.090.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour la société

GILEBBAS S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010169991/14.

(100196844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Alvis Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 165, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.443.

Hiermit möchte ich Ihnen mitteilen, dass wir heute die Adresse geändert haben.

Unternehmen:

Alvis Asset Management Sarl.

Numéro d'immatriculation: B 148.443

Bisherige Anschrift:

117, route d'Arlon

L-8009 Strassen

Gegenwärtige Anschrift:

165, route d'Arlon

L-8009 Strassen

7. Dezember 2010.

Hans-Erik Ribberholt.

Référence de publication: 2010164256/18.

(100189855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

VPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 72.619.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169504/9.

(100196890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.011.740,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010164202/19.

(100189261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Assurisk, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.328.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 4 octobre 2010.

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Luc Boghe, domicilié Vaarstraat 81, B-3000 LEUVEN, en tant qu'Administrateur;

2. L'Assemblée nomme Monsieur Johan Daemen, domicilié Oude Baan 110, B-2820 BONHEIDEN en tant qu'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2010164262/13.

(100189829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Entertainment Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.643.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 25 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- ENTERTAINMENT INVESTMENTS S.à r.l. (RCS B 75.643)

Ce même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Me Pierre BRASSEUR, avocat à la Cour, demeurant à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2010164286/17.

(100189851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Ecotechnology Vostok Ltd Orient Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn.
R.C.S. Luxembourg B 144.884.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2010

"Ecotechnology Vostok Ltd", société à responsabilité limitée (SIA), constituée en Lettonie, immatriculée au registre des entreprises de la République de Lettonie sous le numéro 40003787360 et domiciliée à Grina Bulvaris 9-34 LV-1002 Riga (Lettonie).

Ecotechnology Vostok LTD Orient Branch, succursale de la société Ecotechnology Vostok LTD dont le siège social est à 2A, route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux (Luxembourg)

La décision d'actionnaire tenue en date du 30 juillet 2010 a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Vladimiru Musatovu né le 19.07.1950 à Vladivostok en Russie et domicilié au 12-48 Akademika M. Keldisa iela LV-1082 Riga est nommé comme directeur pour l'activité de la société mère Ecotechnology Vostok Ltd de droit étranger et ce avec effet immédiat. Il a le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature et pouvoir de gestion.

Cette nomination fait suite à la démission de Madame Lebedeva de son poste de directeur en date du 23.07.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ecotechnology Vostok LTD Orient Branch

Vladimiru Musatovu

Représentant Légal

Référence de publication: 2010164285/23.

(100189857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Euro - C.B., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 17.711.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 25 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation des la société suivantes:

- EURO-C.B. S.à.r.l. (RCS B 17.711)

Ce même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Me Pierre BRASSEUR, avocat à la Cour, demeurant à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2010164296/17.

(100189850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Westbury Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.234.

—
La Société "Westbury Investments S.à r.l." a récemment changé d'adresse comme suit:

20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, avenue J.-F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010164392/19.

(100189832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Evanio Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires datée du 19 novembre 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en l'an 2013;

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Christelle Ferry.

Référence de publication: 2010164300/13.

(100189854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Findus Equity Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 29 octobre 2010, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants suivants:

- Mme Janet Mary Dunlop, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, avec effet rétroactif au 3 mars 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, en tant que Administrateur A.

- M. Andreas Von Paleske, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, en tant que Administrateur A.

- M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet rétroactif au 3 mars 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, en tant que Administrateur B.

- M. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, en tant qu'Administrateur B.

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 103.336, avec effet rétroactif au 3 mars 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, en tant que Administrateur B.

A la même date, M. Johan Dejans, administrateur de sociétés, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été désigné en tant que représentant permanent d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec effet rétroactif au 3 mars 2009, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur B, soit jusqu'en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Stijn Curts

Mandataire

Référence de publication: 2010164302/30.

(100189785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Halcatraz Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.272.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 25 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- HALCATRAZ DESIGN S.A. (RCS B 87.272)

Ce même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Me Pierre BRASSEUR, avocat à la Cour, demeurant à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2010164315/17.

(100189849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Réalisations, Promotions Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 113, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 18.981.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 25 novembre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- REALISATIONS, PROMOTIONS IMMOBILIERES S.à r.l. (RCS B 18.981)

Ce même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Me Pierre BRASSEUR, avocat à la Cour, demeurant à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2010164355/17.

(100189853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Um Will's Pull A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9172 Michelau, 33, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 104.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169485/10.

(100196912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

SREI (Retail Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.352.

—
Extrait de la cession de parts du 26 octobre 2010

En vertu d'un acte de transfert en date du 26 octobre 2010, il a été décidé comme suit:

- D'accepter le transfert de parts sociales suivant dans la société susvisée:

* Transfert de 86 parts sociales réalisé entre Soros Real Estate Investors CV et RDFI Corp II Ltd;

Ainsi les parts de la société SREI (Retail Europe) S.à r.l. en liquidation volontaire, sont réparties de la manière suivante:

- RDFI Corp II Ltd: 86 parts

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

RDFI Corp I Ltd

Représenté par John McHugh

Le liquidateur

Référence de publication: 2010164369/17.

(100189837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Westfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.232.

La Société "Westfield Investments S.à r.l." a récemment changé d'adresse comme suit:

20, rue de la Poste
L-2346 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010164393/19.

(100189833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Sepium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.873.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 3 décembre 2010 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et STICHTING ADMINISTRATIVE FOUNDATION MANACOR LUXEMBOURG 1.250.000 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- STICHTING ADMINISTRATIVE FOUNDATION MANACOR LUXEMBOURG établie 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sepium Holding S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010165842/18.

(100189828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Worldwide Destinations Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 133.504.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169509/9.

(100197138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Cyco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.
R.C.S. Luxembourg B 142.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010169578/13.

(100195765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Inari Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.927.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 19 octobre 2010 que:

- M. Alain Marschallik, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, est nommé administrateur-délégué. Son mandat expirera en même temps que son mandat d'administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010165091/11.

(100189836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Usiminas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour USIMINAS INTERNATIONAL S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010169488/11.

(100196993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Vania International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.953.

Le bilan de clôture de la liquidation au 1^{er} décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169490/10.

(100197042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Vaseq Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010169491/10.

(100196154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELDORA S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010169596/12.

(100195347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Veiner Gedrinkshandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.
R.C.S. Luxembourg B 101.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169492/10.

(100196913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Viganeaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169497/10.

(100196234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Westpark Financial Group S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Westpark Financial Group S.A.H.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 25.137.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60634 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169515/11.

(100196443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Viganeaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169498/10.

(100196235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Viganeaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169499/10.

(100196236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Viganeaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169500/10.

(100196237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Viganeaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169501/10.

(100196238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Viganeaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169502/10.

(100196239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Vimarense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.134.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIMARENSE S.A.

Référence de publication: 2010169503/10.

(100196781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

C.G.L. asbl, Cercle des Guentrangeois au Luxembourg association sans but lucratif.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 138, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg F 8.560.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Brandenbourger Guy, cadre d'entreprise, domicilié, 4, charmille des Flâneurs, à Thionville (France), de nationalité française, né le 27 juin 1968,
- 2) Chevremont Marie-Jeanne, conseiller en entreprise, domiciliée 5, impasse de la Censière, à Thionville (France), de nationalité française, née le 3 mai 1953,
- 3) Dalvit René, cadre de banque, domicilié 22, boucle des Lièvres à Thionville (France), de nationalité française, né le 24 septembre 1954,
- 4) Ensel-Pedretti Christine, cadre de banque, domiciliée 15, Lieudit La Frontière à Thionville (France), de nationalité française, née le 4 octobre 1966,
- 5) Probst Laurent, cadre d'entreprise, domicilié 7, rue Saint-Urbain à Thionville (France), de nationalité française, né le 2 février 1966,

6) Ravasio Catherine, cadre d'entreprise, domiciliée 8, allée des Platanes à Thionville (France), de nationalité française, née le 11 juillet 1971,

7) Renaud Pascale, cadre de banque, domiciliée 11, chemin du Chaudebourg, à Thionville (France), de nationalité française, née le 26 juin 1964,

8) Riva Denis, cadre de banque, domicilié 54A, route du Crève Cœur, à Thionville (France), de nationalité française, né le 4 mai 1970,

9) Schmitt Karine, avocate, domiciliée 7, rue de la Cochelle à Thionville (France), de nationalité française, née le 7 novembre 1966,

10) Soler Philippe, cadre de banque, domicilié 56, rue Guérin de Waldersbach à Thionville (France), de nationalité française, né le ... ,

11) Tabillon Christophe, dirigeant d'entreprise, domicilié 4, rue Jean-Pierre Pêcheur à Thionville (France), de nationalité française, né le 10 juillet 1966,

12) Thill Marc, cadre d'entreprise, domicilié 5, chemin de la Guinguette à Thionville (France), de nationalité française, né le 1^{er} juin 1957,

13) Virtt Marc, cadre de banque, domicilié 13A, rue Charles Abel à Thionville (France), de nationalité française, né le 8 février 1963,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association, sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «Cercle des Guenrangeois au Luxembourg association sans but lucratif», en abrégé «C.G.L. asbl».

Art. 2. L'association a pour objet de constituer un réseau, qui contribue à développer un esprit de solidarité en organisant:

- un échange d'informations relatives au Grand-Duché de Luxembourg, au quartier de Guenrange ou toute autre information permettant de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et/ou de travail
- des activités à caractère artistique, culturel, récréatif, sportif se rapportant à son objet principal.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. Une adresse de correspondance est utilisée à Thionville-Guenrange, 22, boucle des Lièvres pour les besoins administratifs.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social démarre le 1^{er} octobre.

III. Membres

Art. 6. Différents types de membres.

L'association est composée de membres fondateurs, membres adhérents et de membres d'honneur.

Les membres fondateurs sont ceux qui ont participé à la première réunion initiée en août 2009 par Dalvit René:

Brandenbourger Guy
Chevremont Marie-Jeanne
Renaud Pascale
Riva Denis
Soler Philippe
Thill Marc
Virtt Marc

et ceux qui ont participé aux groupes de réflexions

Ensel-Pedretti Christine
Probst Laurent
Ravasio Catherine
Schmitt Karine
Tabillon Christophe
Membres d'honneur

Peuvent devenir membres d'honneurs les personnes physiques qui, par leur activité ou leur soutien, ont montré leur attachement aux principes et aux buts de l'association.

Art. 7. Admission à la qualité de membre. Toute personne physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion au Conseil d'Administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le Conseil d'Administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Toute personne désirant devenir membre doit répondre aux conditions suivantes:

- avoir sa résidence principale ou secondaire à Guenrange,
- exercer une activité au Luxembourg au moment de la demande (si par la suite son activité à Luxembourg s'arrête, elle continue à être membre),
- s'engager à respecter les statuts de l'association,
- payer la cotisation de l'année en cours.

Art. 8. Perte de la qualité de membre. Tout membre peut quitter l'association en adressant par courrier sa démission au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure envoyée par courriel, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai de deux mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Si le membre n'a plus de domicile (principal ou secondaire) à Guenrange, il perd sa qualité de membre sauf accord spécifique du Conseil d'Administration.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le Conseil d'Administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le Conseil d'Administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du Conseil d'Administration, adressée avec l'ordre du jour un mois à l'avance par courriel ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association.

L'assemblée générale se réunit également sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par courriel ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 13 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

En pratique, une présidence tournante est organisée sur une base d'une année. Le président n'a pas vocation à se représenter à l'issue de la période prévue sauf en cas d'absence de candidat (dans ce cas le mandat de Président sortant est renouvelé par tacite reconduction pour une année).

Art. 13. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le Conseil d'Administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié tel que courriel.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration engage l'association.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le Conseil d'Administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures, le 02-09-2010.

Brandenbourger Guy / Chevremont Marie-Jeanne / Dalvit René / Ensel-Pedretti
Christine / Probst Laurent / Ravasio Catherine / Renaud Pascale / Riva Denis / Schmitt
Karine / Soler Philippe / Tabillon Christophe / Thill Marc / Virrt Marc.

Référence de publication: 2010165063/148.

(100189843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Weekend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 21.580.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEEKEND S.à r.l.

Référence de publication: 2010169513/10.

(100196787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Wimafel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 101.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169517/10.

(100196680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Mase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la société
MASE S.A.
BANQUE BPP S.A.
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010170024/14.

(100196933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 11.025.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERTITRUST S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010169605/12.

(100195848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Wollwert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 67, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 94.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169519/10.

(100196914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Yodine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 146.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YODINE S.A.

Référence de publication: 2010169523/10.

(100196044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010169525/10.

(100196441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Acemis Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 80.564.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169531/10.

(100195954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

AAA Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 51.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169533/10.

(100195207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

AAA Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 51.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169534/10.

(100195211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

CZAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 139.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010169579/13.

(100195723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Aassal Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 79, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 39.056.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169536/10.

(100195754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

AC Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Marguet
Gérant

Référence de publication: 2010169537/11.

(100195240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Acqua Marcia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010169538/11.

(100195380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Alomundo Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.002.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169541/10.

(100195277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Diesel Card Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174186/10.

(100198590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

BETAVI S.à.r.l. (Bureau d'Etude des Traitements Acoustiques et Vibrations Industrielles Sàrl), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174184/11.

(100198541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Fenster Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 2A.
R.C.S. Luxembourg B 101.438.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010172629/15.

(100199393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Entreprise de Toiture Schaal Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4431 Belvaux, 6, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 70.522.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010172615/15.

(100199395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Eastern Europe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 146.651.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010172613/10.

(100200098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

ESI Efficio Solution Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Pour ESI Efficio Solution Investments S.à r.l.
Stéphane HEPINEUZE
Gérant

Référence de publication: 2010172619/14.

(100199614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.